



F R A N C E
G A L O P

DÉCISIONS
DES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Les décisions publiées au présent Bulletin sont susceptibles de recours
en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions des articles 213 et 215 du Code des Courses au Galop, ont été saisis par la Direction Commerciale & Marketing de France Galop afin d'obtenir l'autorisation d'organiser, à titre exceptionnel, une course à vocation événementielle permettant de faire monter en course des personnes titulaires d'une autorisation de monter délivrée par LeTROT dans une course de galop intitulée « DÉFI DES JOCKEYS » sur l'hippodrome de DEAUVILLE le mardi 23 août 2022 ;

Les Commissaires de France Galop ont décidé d'autoriser, sous forme de dérogation exceptionnelle en application notamment des dispositions du § II. a de l'article 63 du Code des Courses au Galop :

- L'organisation de la course « DÉFI DES JOCKEYS » dont le programme détaillé comportant les noms des personnes autorisées à monter et des chevaux autorisés à courir est annexé à la présente décision, étant observé qu'elle se tiendra dans le cadre d'une réunion de courses sur l'hippodrome de DEAUVILLE, le mardi 23 août 2022 ;

Le programme susvisé comporte la liste des chevaux autorisés à participer à cet événement telle que validée par les services de France Galop ainsi que la liste des personnes autorisées à monter ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'autoriser l'organisation, à titre exceptionnel, de la course « DÉFI DES JOCKEYS » sur le site de l'hippodrome de DEAUVILLE le mardi 23 août 2022, étant observé que cette course a une vocation événementielle.

En attache de la présente décision, programme détaillé de la course organisée sous le régime juridique de la présente décision.

Boulogne, le 20 août 2022

Mardi 23 août 2022 – PSF – 1 500 m – Départ en stalles

3^{ème} EDITION DU DEFI DES JOCKEYS à DEAUVILLE le Mardi 23 AOUT

N° dans les boîtes	Entraîneur	Cheval	Jockey
1	Stéphan CERULIS	KICK BOXING	Mathieu MOTTIER
2	Stéphanie NIGGE	SAINT SIMEON	Camille LEVESQUE
3	C&Y LERNER	SILVER DREAM	Christopher CORBINEAU
4	Mathieu BOUTIN	MORAL GAGNANT	Alexis COLLETTE
5	Jean Jacques BOUTIN	FEE HISTORIQUE	Alexandre ABRIVARD
6	Yann BARBEROT	GO TO HOLLYWOOD	Clément FRECELLE
7	Grégoire JUILLET	ARCADIANE	Nicolas DELAROCHE
8	Joël BOISNARD	ZELZALITA	Paul PLOQUIN